ALPES
Axe 4 : RESSOURCES HUMAINES / FORMATION / MANAGEMENT

Module n°1 : Maître d'apprentissage

Contexte

Exercer le rôle de maitre d’apprentissage demeure une mission essentielle qui ne s'improvise pas. Il s’agit en effet de partager ses savoir-faire, d’accompagner la montée en compétences au plus près des besoins de terrain, d’aider l’apprenti à s'intégrer dans l'établissement. Pour accompagner son apprenti le mieux possible, le maitre d’apprentissage doit prendre conscience de ses propres savoirs et savoir-faire, mettre des mots sur son expérience, bien communiquer, accompagner…La présente formation cible en conséquence l’ensemble des compétences nécessaires au plein exercice de cette fonction, et intègre, pour les maitres d’apprentissage qui le souhaitent, un préparation et un accompagnement individualisé à la certification.

Objectifs

 Se préparer aux fonctions de maître d’apprentissage. Identifier le contexte juridique propre à l’apprentissage dans la FPH Module 1 :

- Accueillir et faciliter l'intégration de l'apprenti/alternant.
- Accompagner le développement des apprentissages et l'autonomie professionnelle.
- Participer à la transmission des savoir-faire et à l'évaluation des apprentissages. Module 2 :
- Préparer le dossier formalisé servant à la session d’examen.
- Cibler la présentation orale de son dossier.

Programme

MODULE 1 : ■ Intégrer la posture et les compétences du maitre d’apprentissage : 10 séquences, sur deux journées de formation, en continu

JOUR 1 : Accueillir et faciliter l’intégration de l’apprenti/alternant

1. Préparer l’arrivée de l’apprenti/alternant dans l’entreprise.
2. Accueillir l’apprenti/alternant à son arrivée dans l’entreprise.
3. Faciliter l’intégration de l’apprenti/alternant durant la période d’essai. Accompagner le développement des apprentissages et l’autonomie professionnelle
4. Suivre le parcours avec le centre de formation.
5. Organiser le parcours au sein de l'entreprise.

JOUR 2 :

1. Accompagner l’apprenti/alternant dans son parcours d’apprentissage. Participer à la transmission des savoir-faire et à l’évaluation des apprentissages

2. S’appuyer sur des situations de travail pour développer l’apprentissage.
3. Guider la réflexion de l’apprenti/alternant sur ses activités professionnelles et d’apprentissages.
4. Evaluer les acquis des apprentissages en situation de travail.
5. Elaborer son plan d’actions individualisé. Planification des entretiens de suivi et d’accompagnement

Public
Tout personnel relevant de la FPH, accueillant ou étant amené à accueillir un apprenti.

Exercice
2025

Nature
AFR

Organisé par
CADRE EN MISSIONS

Durée
14 heures